

La SSA en pratique



**Les travailleurs
et/ou les entreprises**
>> financent le système en cotisant
auprès des caisses locales de la SSA

Les caisses locales de la Sécurité Sociale de l'Alimentation

- >> collectent les cotisations et redistribuent
aux habitants les 150 €
- >> organisent la décision démocratique des habitants
sur les critères de conventionnement



Les agriculteurs, distributeurs, transformateurs, restaurateurs

- >> fournissent les produits
- >> répondent aux critères définis pour être conventionnés



Les habitants

- >> reçoivent 150€ par mois et par personne*
(carte vitale créditée)
- >> peuvent dépenser cette somme pour
acheter les produits conventionnés

